

BARRAUD Anne-Lise  
Maraîchère en AB à La Platrouais  
Membre active de la CAMIL  
12, La Platrouais  
44170 La Grignonnais

Par mail du 08/02/2022

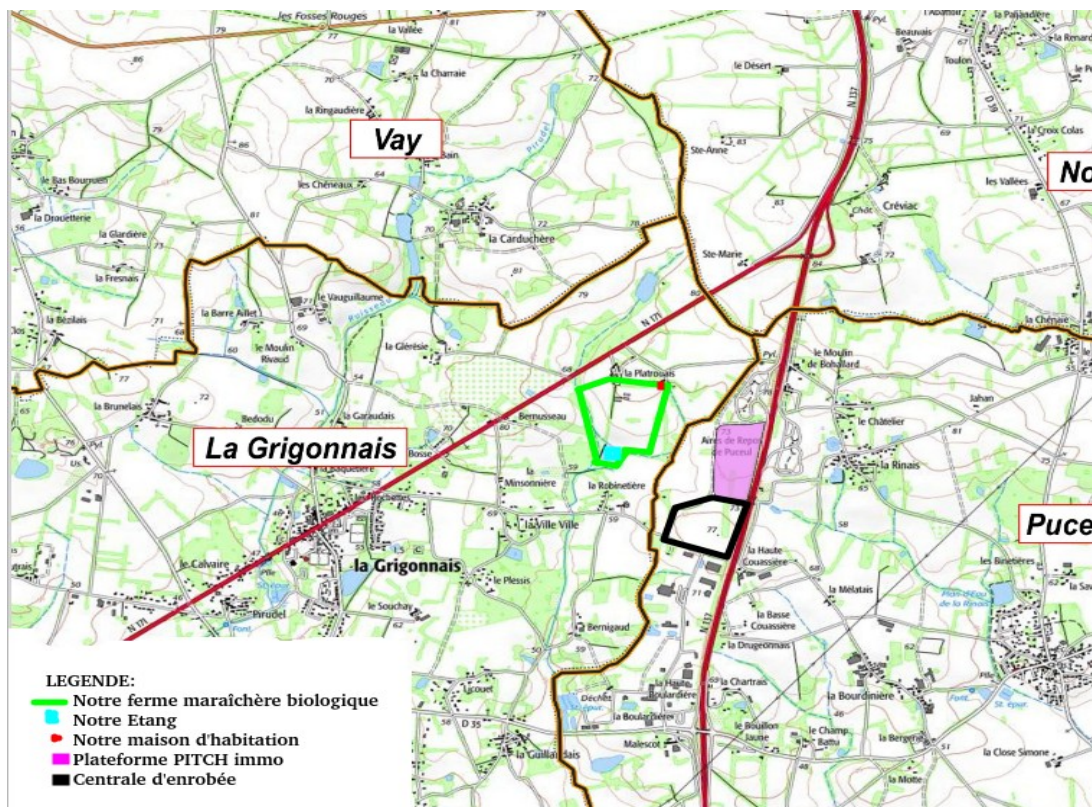
## AVIS DÉFAVORABLE

Mr le préfet,

Après avoir participé à la consultation concernant l'implantation de la centrale d'enrobés du groupe ENRO P 44, je reviens vers vous aujourd'hui pour vous faire part de mes observations concernant le projet d'implantation de la plateforme logistique porté par PITCH IMMO.

Je ne m'étendrais pas sur les présentations, nous avons déjà fait cela de manière approfondie lors de la dernière consultation...

Pour rappel,



## 380 m de notre maison d'habitation, et 270m de notre ferme

Je pense que ce plan est parlant, et que vous pourrez aisément convenir du fait que **l'implantation de nouveaux projets classés ICPE dans la ZAC de l'Oseraye ne seront pas sans conséquences pour nous tant au niveau personnel que professionnel...**

A la lecture de ce nouveau dossier, de nombreuses choses m'ont interpellées, à commencer par le fait que l'on ne soit **pas informé des jours et amplitudes horaires liés à cette nouvelle activité**. Travail diurne, nocturne? Nous n'en savons rien... Pourtant les conséquences ne sont pas les mêmes, notamment en ce qui concerne la pollution sonore liée au trafic et à l'utilisation d'engins de chargements et de déchargements...

**Nous ne connaissons d'ailleurs pas le ou les locataires de cette future plateforme, ni en réalité les produits qui y seront stockés....**

On nous parle de la nature des produits avec des nomenclatures, et des seuils limites qui seront stockés dans les cellules, mais de quoi s'agit il? Est ce du désodorisant pour que ça sente bon le muguet dans mes toilettes, ou bien des bombes insecticides? Nous n'en savons rien... Mais si autant de désagréments, doivent être induits par l'utilisation de produits qui devraient être interdits depuis longtemps, tant leurs impacts sont forts sur la qualité de l'air et sur la biodiversité, alors le jeu n'en vaut pas la chandelle...

En d'autres termes, on ne sait pas précisément à qui va profiter cette plateforme, et pour y distribuer quels produits...

Autre chose d'assez étonnant; cette espèce de **stratégie des seuils limites, qui permet d'éviter aux industriels, des procédures plus contraignantes (basculement en autorisation)**

Ainsi, quand le seuil limite pour les produits 1450-2 est de 1T, pour basculer vers une autorisation, dans le projet seulement 900Kg maximum de produits 1450-2 seront stockés... A 100 Kg près, avouez qu'il y a de quoi se poser des questions....

Et c'est le cas pour plusieurs types de produits:

4110-2: à 50Kg près on bascule en A...

4120-2; 4130-2; 4140-2 : à 1T près on bascule en A

4150-2: à 5T près on bascule en A...

Pourtant, si un accident technologique survient, les conséquences sanitaires et environnementales ne seront pas imperceptibles!

## ENJEUX ET IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES:

En ce qui concerne les enjeux et impacts socio-économiques liés à l'installation de Pitch, cette activité va être à l'origine de nombreux emplois, ce qui est bien. Ils se positionnent de ce fait comme ayant un impact positif.

Seulement, le choix du fabricant concernant l'utilisation des panneaux photovoltaïques n'est pas sans conséquences...

En effet Longi se trouve être le leader mondial dans la fabrication des panneaux solaires et photovoltaïques, mais l'assemblage n'est pas réalisé en France...

Il existe pourtant des fabricants Français; Systovi, Voltec, Recom silia, Dual Sun: tous conçoivent et assemblent leurs modules photovoltaïques en France...

De plus la matière première nécessaire à la fabrication de ces panneaux photovoltaïques cache des problématiques plus impactantes encore.

Emmanuel Lincot en a d'ailleurs fait un article que je vous met en lien ([ici](#))

Ainsi je pense que le positionnement de Pitch sur l'impact socio-économique est à revoir...

## ENJEUX ET IMPACTS LIES AU TRAFIC ROUTIER:

Concernant le trafic, Pitch va largement contribuer à l'augmentation du trafic routier avec 216 mouvements de poids lourds par jour ainsi que 300 mouvements de véhicules légers par jour...

Comme nous l'avions longuement expliqué avec la CAMIL, lors de la consultation publique concernant la centrale d'enrobés, la problématique de l'augmentation du trafic routier est très importante.

*"Le trafic engendré, d'une part par l'approvisionnement en matière première et d'autre part,*

*par la livraison des enrobés, (jusqu'à 272 passages par jour, de poids lourds), est énorme.*

*De plus, "l'éparpillement des clients " potentiels évoqués dans le dossier n'est pas un atout,*

*mais au contraire, un inconvénient : la dispersion n'évacue ni la pollution des moteurs ni le*

*bruit et un secteur plus large sera touché.*

*Sans revenir sur le réseau dense de petites routes sur l'ensemble du canton, 3 routes sont*

*mentionnées : la RN137 (2x2 voies), la RN171 et la RD35 ainsi que la sortie sud (seul accès)*

*du Parc.*

*5En terme de calculs, selon l'exploitant, l'effet sur le trafic existant serait "modéré" (RD35),*

*négligeable sur les 2 autres axes. L'ensemble des effets, "négatifs"... Ces calculs ne permettent pas de mesurer l'ensemble des impacts produits : aux chiffres s'ajoutent la pollution sonore accrue, la pollution chimique (le carburant) et les risques liés à la sécurité : on*

*sait que "la goutte d'eau fait déborder le vase", en l'occurrence, ici, c'est l'effet cumulatif. La RD35 : à l'ouest du parc, l'augmentation de 8,2% du trafic sur le tronçon de la RD35, qui*

*fait la jonction entre la RN137 et la RN171 vers Saint-Nazaire, dans notre analyse et en connaissance de cause, passe de "modéré" à "catastrophique" ! En voici les raisons : Cette route étroite présente des sinuosités et croisements : à plusieurs reprises (à 500 m. de*

*la sortie du parc, un camion s'est couché dans la haie d'un riverain, des camions ont pénétré*

*dans la cour d'un autre, un champ de moutons a failli être dévasté), des pentes courtes (croisement de La Guillaudais-Licouet où le mur d'un autre riverain est régulièrement touché).*

*L'engagement pour entrer sur la voie à partir des hameaux, est toujours risqué : il existe 4 croisements principaux, dont 3 problématiques (Guillaudais-Licouet, celui menant au bourg de*

*La Grigonnais et celui du Pirudel), et plusieurs dessertes débouchent des hameaux adjacents.*

*23 maisons bordent, cette route ; et les hameaux du Sud de la commune sont séparés par ceux du centre bourg et du Nord : en résumé, un accroissement d'insécurité, de vigilance et de bruit sur 3,7kms.*

*La RN171 qui traverse le centre bourg grigonnaisien (en direction de Blain), représente une*

*catastrophe pour les riverains et ,les pollutions,le bruit en sus; les passages supplémentaires*

*seront pour eux,un calvaire définitif .*

*La saturation du réseau routier qui se profile est alarmante et les chiffres en % ne rendent pas*

*compte de la situation de La Grigonnais, doublement impactée : à la fois par la RD35 qui longe*

*le bourg et la RN171 qui la traverse, situation intenable que les 81 camions supplémentaires*

*ne feront qu'aggraver.*

*- l'accès à la sortie du Parc (située au Sud) :*

*Remarque :*

*La visibilité à la sortie immédiate du parc est bien effective, mais elle s'arrête au-delà de quelques dizaines de mètres :*

*- à 500 mètres, le premier tournant Ouest occasionne des sorties de route (Cf page 5 a).*

*Par ailleurs, pour rejoindre la RN137 à l'Est (et à bien moins d'1 km), l'absence de visibilité*

*est problématique : En entrée et sortie des bretelles nord et sud , beaucoup de véhicules (de*

*l'Est ou de l'Ouest) doivent négocier le tournant pour aller vers Nantes, et lorsqu'ils débouchent de la bretelle venant de Nantes, n'ont aucune visibilité à cause du parapet du pont*

*et de la sinuosité de D35 vers Puceul. Il en est de même, lorsque l'on vient de Rennes ou que*

*l'on y va.*

*Ces 4 bretelles sont une source d'insécurité importante.*

*Ces éléments sont totalement passés sous silence dans le dossier.*

*Enfin, aucun plan de route, car il s'agit de "rotations", n'est fourni, fût-il prévisionnel, alors que*

*l'exploitant évoque un approvisionnement à 43 kms à vol d'oiseau (Martigné-Ferchaud...).*

*Des inconnues persistent...*

*En conclusion, contrairement à ce que prône la loi de 2009 sur les accords du Grenelle de*

*l'Environnement (développement du transport ferroviaire et du transport fluvial) ,, nous constatons un accroissement du transport routier( et non l'inverse. ) et de ses nuisances.*

*- accroissement de l'insécurité, de la pollution sonore, de la pollution chimique... Peut-on parler d'un effet "négatif" minime" ?"(source; contribution CAMIL dossier centrale d'enrobés)*

Nous dénonçons déjà ce problème, mais là, en terme d'impacts cumulés, la situation va devenir dangereuse!

En effet, les activités de la centrale d'enrobés, de la plateforme pitch promotion et de l'agrandissement de Cap eco 44, entraîneront une augmentation de 336 poids lourds par jour, ainsi qu'un peu plus de 300 véhicules légers... Mais toutes les parcelles ne sont pas vendus... Combien de poids lourds et de véhicules légers nécessiteront les autres projets? Les routes alentours ne sont pas dimensionnées pour cela, et ne sont pas en bonne état.

De plus il est à noter que dans le dossier de consultation de pitch promotion, il est question de 416 places de parkings pour les véhicules légers...

"416 places réservées au stationnement des véhicules légers seront aménagées. Elles seront réparties sur 4 parkings distincts" (partie 1; p46/136, article 12)

**Pourquoi autant de places alors qu'il n'est prévu que 150 emplois? Faut il imaginer que l'entreprise est vouée à s'agrandir ou du moins à stocker plus de produits?**

**Le chemin du Souziquet, qui permet de relier La Platrouais à d'autres bourgs, sans emprunter la RN 171 trop dangereuse, sera t il toujours empruntable et sous quelles conditions? Le hameau de La Platrouais est il amené à être enclavé à terme?**

## ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGES:

Destruction de haies, 37570m<sup>2</sup>: 6 cellules de 6000m<sup>2</sup>, hauteur de faîtage sous bac: 13.7m...

Pour voisinage, la centrale d'enrobés avec sa cheminée de 24m de haut, ses 2 cuves de 30m<sup>3</sup> de propane, ses 3 cuves de 80m<sup>3</sup> de bitume...

Mais aussi des maraîchers bio et un apiculteur...

Triste métamorphose de ce paysage bocager!

**Les haies prévues par la CCN pour combler les dents creuses qui font de véritables percées visuelles sur La Platrouais, seront elles enfin plantés? (1989)**

Ainsi je pense que le positionnement de Pitch promotion sur l'impact paysagé est à revoir... Il me semblerait pertinent de le passer en négatif, les 15/20 premières années du projet, le temps que les « aménagements paysagés » fassent vraiment écran !

## ENJEUX ET IMPACTS LIES A L'HYDROLOGIE ET EAUX SOUTERRAINES:

L'artificialisation des terres et l'imperméabilisation du sol ont un impact sur la qualité de l'eau.

Cette imperméabilisation croissante :

- augmente les risques d'inondations et les risques sanitaires associés ;
- perturbe le cycle naturel de l'eau ;
- augmente les ruissellements, les volumes et les débits de pointe à évacuer par les réseaux d'assainissement ;
- sature les réseaux d'assainissement, le fonctionnement et le rendement des stations d'épuration ;
- limite les possibilités d'infiltration naturelle des eaux dans les sols, ce qui provoque une diminution de l'alimentation des nappes phréatiques souterraines et donc des ressources en eau potable et du maintien des teneurs en eau nécessaire à l'équilibre des sols ;
- augmente la charge en polluants des eaux par lessivage des sols. Il en résulte une pollution des nappes phréatiques et des milieux aquatiques.

Lors de la consultation concernant l'installation du groupe ENRO P 44, le syndicat du bassin versant Cher, Don, Isaac expliquait que tout n'avait pas été pris en compte pour préserver de manière efficiente la qualité de l'eau... (contribution en pièce jointe)

Tant que la problématique soulevée par le syndicat ne trouve pas de réponses, il me semble impossible de considérer que l'impact sera nul concernant l'hydrologie et les eaux souterraines.

Ainsi je pense que le positionnement de Pitch promotion sur l'impact sur l'hydrologie et les eaux souterraines est à revoir...

« Absence d'impact marqué sur le réseau public de distribution » ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'impact, mais des impacts limités... On connaît déjà la qualité du service d'approvisionnement en eau du secteur....

## ENJEUX ET IMPACTS LIES A LA BIODIVERSITÉ :

Beaucoup de choses sont à dire sur ce point.

Pour commencer, à la lecture du dossier nous nous rendons compte que des espèces protégées vivent et/ou se nourrissent sur le site destiné à l'installation de la plateforme...

Lors de l'étude faunistique et floristique réalisée en 2005/2006, 2 espèces d'oiseaux protégés avaient été répertoriées ; le Héron cendré et la Bergeronnette grise et 1 espèce d'amphibien protégé ; le crapaud commun.

Deux passages naturalistes supplémentaires ont été effectués fin mars et début mai 2021.

Ces deux passages ont mis en évidence la recrudescence du nombre d'espèces protégées sur la parcelle. Ainsi les naturalistes ont pu recenser 14 espèces dont 10 protégées :

- 1 reptile protégé : le lézard à deux raies

-2 chauves souris : la pipistrelle de Kuhn et la pipistrelle commune (menacée dans la région)

-7 espèces d'oiseaux protégés : Troglodyte mignon, rouge gorge familier, pinson des arbres, mésange bleue, fauvette à tête noire, pouillot véloce, accenteur mouchet (2021)

L'amphibien observé en 2005/2006 n'a pas été ré observé en 2021, ni les hérons cendrés et les bergeronnettes grises....

Pour ces deux dernières, passant de manière quotidienne à coté de la parcelle, je peux vous assurer qu'elles sont encore bien présentes.

**Nous pouvons donc conclure que de 3 espèces protégées en 2005/2006, nous sommes passés à 12 espèces protégés en 2021...**

**Quatre fois plus !!! la problématique liée à la destruction des habitats et des zones de chasses de ces espèces protégées n'est donc pas à minimiser !**

**Une personne de la LPO que nous avons invité à lire le dossier nous répond :**

« Je note la présence d'un reptile protégé sur le site (le lézard à 2 bandes) 11 espèces protégées d'oiseaux dont 7 nicheuses et 2 espèces de chauve souris ( donc protégées, elles le sont toutes) sur le site. Donc on ne peut pas conclure comme le fait le bureau d'étude qu'il n'y a pas ou peu d'enjeux de conservation d'espèces et de leurs habitats.

L'astuce qu'ils ont pris pour déclarer une telle chose, c'est que dans la séquence ERC qui s'applique légalement à tous les projets d'aménagement ou E c'est éviter, R réduire et C compenser il ont insisté sur R c'est à dire réduire. Il réduise la destruction de linéaire de haies donc il n'y a plus d'impact résiduels et donc aucun besoin de compenser cet impact résiduel. Sauf que le projet détruit la prairie ou chasse les chauve souris et certains oiseaux et détruit une bonne partie des haies dont un bon morceau de celle qui est au milieu du site d'installation du projet. Réduire le linéaire de haies détruit et la majorité de la prairie ne suffit certainement pas à conclure qu'il n'y a plus aucun effet résiduel. Ils concluent même que la biodiversité ne pâtira pas du tout du projet...

C'est évidemment faux: il y a bien des effets résiduels suite à l'installation du projet. Une bonne partie de la haie au centre du site, habitats de 7 espèces protégées d'oiseaux, la majorité de la prairie, terrain de chasse de certains oiseaux et des chauve souris, sont détruites donc il y a effet résiduel important et donc nécessité de compenser de façon incontournable. Mais ils n'ont rien prévu. Par suite le projet est illégal, incomplet et peut être attaqué. »

### **Comment les mesures d'évitement et de réductions peuvent elles conclure à « aucune perte de biodiversité suite à la création de l'entrepôt » ?**

Ce sont des foutaises ! Surtout quand on détruit les habitats d'espèces protégées en Janvier et qu'on envisage de compenser cela par la plantation de haies en automne d'on ne sait pas quelle année !!

Que se passe t'il concrètement pour ces espèces dans cet intervalle de temps ?

D'autre part, la fameuse haie centrale a été détruite il y a quelques semaines, sans attendre la décision préfectorale liée à cette consultation. Est ce normal ? Qui s'est chargé de cela ? Que se passerait il en cas d'interdiction d'exploitation ? La destruction serait alors inutile et pour le coup très impactante ! Je trouve que les choses ne se déroulent pas dans l'ordre...

### **ENJEUX ET IMPACTS LIES AUX ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES :**

L'augmentation du trafic engendre une augmentation de la pollution aux gaz d'échappements et à l'augmentation dans l'air des particules fines.

Cumulé avec les impacts sur les émissions atmosphériques liés à la centrale d'enrobé, l'air sera bientôt irrespirable !

Sans compter que la zone n'est pas encore remplie... **Qui sait quel sera le prochain projet ?** Et je pense que là encore, Pitch doit revoir sa copie ; les impacts cumulés ne peuvent pas être qualifiés de « faible négatif », mais bien de négatif !



## ENJEUX ET IMPACTS LIÉS AUX NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES :

Là encore il s'agit des conséquences de l'augmentation du trafic routier et des engins de chargement et de déchargement sur le site.

Je m'inquiète beaucoup des futurs nuisances sonores liés à l'industrialisation de la zone : broyeurs, concasseurs, engins de manutention, balais des poids lourds. Quels impacts réels lorsqu'on travaille et que l'on habite à quelques centaines de mètres à vols d'oiseaux ? **(380 m de notre maison d'habitation, et 270m de notre ferme)**

**Y aura t'il du travail de nuit et un balais de camions incessant ?**

L'augmentation du trafic viendra s'ajouter aux nuisances olfactives liés à la production de la centrale d'enrobés...

**Pourra t on profiter encore du calme et de l'air pur de notre jardin avec nos enfants, ou vivra t on confinés ?**

## ENJEUX ET IMPACTS LIÉS AU RISQUE INDUSTRIEL :

Explosions, incendies, fuites toxiques : Le risque zéro n'existe pas !

Et même si nous sommes dégagés de tout risque légal, **quels impacts pourrait avoir un feu industriel à moins de 300m de notre ferme ?**

**Je n'ose même pas imaginer... (dépôts de poussières et de suies toxiques...)**

**Comment ferions nous face à la perte de nos productions et à la mise à l'arrêt de notre outil de travail ?** Nous pourrions aller nous consoler dans la douceur de notre maison ou de notre jardin...( Ah bah non ! Ça ne fonctionne pas non plus!)

Vous trouverez en pièce jointe, le résumé de mon argumentaire sur les enjeux et impacts liés à l'installation de la plateforme logistique pitch promotion, mais aussi les enjeux et impacts cumulés, et les questions soulevées...

Pour conclure,

Dire que l'installation de cette plateforme logistique n'aura que très peu d'impacts cumulés avec les autres entreprises à venir (que l'on ne connaît pas encore en totalité) est un mensonge.

A titre individuel, Pitch promotion aura un impact fort sur le trafic et ses inconvénients associés (Émissions atmosphériques, nuisances sonores et olfactive...), ainsi que sur le paysage et la biodiversité.

Le cumul des impacts liés à l'industrialisation de cette ZAC sont quant à eux énormes :

- risque de baisse et de perte d'activité pour des entreprises attenantes participant à la vie économique locale mais aussi à la résilience de la ville de Nantes (la notre en fait partie)
- Impact important sur le trafic routier
- impact important sur le paysage
- Risque de pollution de la nappe phréatique
- Incidence forte sur la biodiversité
- Pollutions atmosphériques dangereuses pour l'Homme et l'environnement (agents CMR dont les HAP, poussières, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre...)
- Nuisances sonores et olfactives importantes pour les riverains
- Risque industriel : le risque zéro n'existe pas !
- Impact fort sur le cadre et la qualité de vie des riverains !
- Perte de valeur de nos biens immobiliers et de nos outils de travail
- Difficulté de transmission de nos fermes
- « Pacte rompu » avec la CCN qui a sollicité une enveloppe de 70000€ à la région pour « l'installation de trois personnes en maraîchage biologique » (subvention qui a permis de négocier le prix de vente à notre bailleur actuel : Terre de liens, qui a pour objectif , je le rappelle ; « préserver les terres agricoles, faciliter l'accès des paysans à la terre et développer l'agriculture biologique et paysanne »)

En autorisant l'exploitation de la centrale d'enrobés sans aucunes prescriptions, malgré les 120 avis négatifs de la consultation, vous avez engendré beaucoup de frustrations et d'incompréhensions.

Vous faites le jeu des industriels au dépend des interrogations et des peurs légitimes d'une partie de la population... Vous êtes pourtant le garant de l'ordre et de la sécurité des citoyens sur le territoire.

Certes, l'industrialisation de cette zone, créera un peu d'emplois...

Mais nous sommes pourtant nous aussi, à titre professionnel, des acteurs locaux de la vie économique du territoire...

Nous participons aux solutions permettant d'atteindre certains objectifs du projet territoire 2017/2030.

Sommes nous aussi insignifiants pour ne mériter aucunes réponses à nos inquiétudes ?  
Sommes nous aussi insignifiants pour ne pas mériter les explications qui vous on fait prendre ce choix ?

Pour finir, j'aimerais vivement que mes questions trouvent des réponses et que mes inquiétudes soient apaisées.

Vous souhaitant bonne réception et dans l'espoir que le temps passé à traiter ces dossiers ne soit pas vain...

Anne-lise Barraud

